



N°147

CIRCULAIRE PLASTURGIE

Le 03 Janvier 2017

Salaires 2017 : Quand l'augmentation crée une diminution...

La NAO pour 2017 s'est terminée lors de la dernière CMP du 15 décembre 2016 et le résultat est le reflet d'une chambre patronale méprisante des salariés de la branche.

L'augmentation de 1% des salaires minima de branche a réjoui les habituels signataires mais a attristé la délégation Force Ouvrière car c'est une nouvelle perte de pouvoir d'achat au regard de la revalorisation du SMIC pour 2017.

L'année dernière, la grille ayant été revalorisée de 0,5% et le SMIC de 0,6%, il aurait été naturel pour 2017 de revaloriser les salaires au minimum du même pourcentage d'augmentation du SMIC additionné au 0,1% perdus l'année dernière.

Et bien non !

Il n'y a que la chambre patronale et les OS signataires pour croire que la branche est attractive avec un coefficient 700 à 6€ de plus que le SMIC.

La prime d'ancienneté (depuis 2004 à 0,8% du salaire de base et non 1% du mini conventionnel) et la majoration de nuit (depuis 2003 à 12% du salaire de base et non 15% du mini conventionnel) font, pour Force Ouvrière, partie des sujets urgents de négociation que nous aurions pu inclure dans la NAO de branche puisque dans de plus en plus d'entreprises les salaires de base sont calqués sur les minima de branche.



Le barème des salaires minima mensuels au 1^{er} janvier 2017 sera le suivant :

Coefficient	Valeur mensuelle
700	1487
710	1502
720	1519
730	1580
740	1658
750	1768
800	1898
810	2045
820	2247
830	2410
900	2892
910	3031
920	3483
930	4530
940	5648

La FEDECHIMIE FO ne sera pas signataire de l'accord salaires 2017 mais sera signataire de la reconduction de la cotisation conventionnelle de 0,15% issue de l'accord sur la formation Professionnelle.

Cette cotisation servant, entre autres, à financer des actions de formation dans des entreprises en difficultés mais également des CFA et toute action de formation compris dans la Professionnalisation.

Prochaine Commission Mixte Paritaire le 19 janvier 2017 avec pour sujet la mise en place de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation ainsi que l'Equipe de suppléance et les congés pour événements familiaux

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : contact@fedechimie-cgtfo.com - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>